



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} septembre 2022
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-douzième session

Compte rendu analytique de la 743^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 7 octobre 2021, à 15 heures

Président(e): M. Baddoura (Vice-Président)(Liban)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Examen des rapports des travaux du Comité permanent (*suite*)

- a) Protection internationale (*suite*)
- b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Examen et adoption du budget-programme pour 2022

Examen des consultations avec les organisations non gouvernementales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



En l'absence de M^{me} Farani Azevêdo (Brésil), M. Baddoura (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Débat général (suite)

Déclarations au titre du droit de réponse

1. **M^{me} Bračina** (Lettonie), parlant par liaison vidéo et se référant à la déclaration faite par le représentant du Bélarus à la 739^e séance du Comité exécutif ([A/AC.96/SR.739](#)), dit que plus tôt dans l'année, le Président du Bélarus a menacé les pays voisins d'un afflux massif de migrants. Peu de temps après, le rythme des migrations irrégulières du Bélarus vers la Lituanie, la Lettonie et la Pologne a augmenté de façon exponentielle, et certains éléments portent à croire que les autorités bélarussiennes ont délivré des visas de tourisme à des ressortissants de pays tiers, pour ensuite les expulser vers ces trois pays. Cette crise artificielle s'est accompagnée d'une campagne de désinformation visant à discréditer la Lettonie et l'Union européenne, et le Gouvernement letton estime qu'il s'agit d'une attaque destinée à accroître les tensions à la frontière avec des pays membres de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Si le Gouvernement letton a apporté une aide humanitaire aux personnes qui se trouvaient à la frontière, celles auxquelles des visas de tourisme ont été délivrés et qui se sont ensuite retrouvées bloquées relèvent intégralement de la compétence du Bélarus. La communauté internationale doit demander au Bélarus de cesser d'utiliser des personnes vulnérables à des fins politiques et de s'acquitter de ses obligations internationales et de ses obligations en matière de droits de l'homme.

2. **M. Gobezeay** (Éthiopie), se référant aux déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Suisse, de la Suède et du Royaume-Uni aux 742^e ([A/AC.96/SR.742](#)), 740^e ([A/AC.96/SR.740](#)), 736^e ([A/AC.96/SR.736](#)), 739^e ([A/AC.96/SR.739](#)) et 741^e ([A/AC.96/SR.741](#)) séances, respectivement, du Comité exécutif, dit que l'expulsion de représentants des Nations Unies du territoire éthiopien est due à la grave ingérence qu'ils ont commise dans les affaires intérieures du pays, comme cela a été expliqué clairement aux partenaires concernés. Son pays rejette toute politisation de l'assistance des Nations Unies. Il apprécie cependant à sa juste valeur son partenariat avec l'ONU et ses institutions spécialisées, avec lesquelles il continuera de travailler, et invite l'ONU de respecter les principes d'impartialité et de neutralité et à remplacer rapidement le personnel expulsé. La coopération du Gouvernement éthiopien avec les institutions multilatérales ne doit pas porter atteinte à sa souveraineté ni constituer une menace pour sa sécurité.

3. **M. Damiani Pellegrini** (République bolivarienne du Venezuela), se référant à la déclaration faite par le représentant des États-Unis d'Amérique à la 742^e séance du Comité exécutif ([A/AC.96/SR.742](#)), dit que les sanctions imposées à son pays par les États-Unis, qui violent le droit international et la Charte des Nations Unies, constituent des crimes contre l'humanité et ont pour objet de provoquer un changement anticonstitutionnel de gouvernement, étouffent le peuple vénézuélien et sapent l'économie. Les États-Unis n'ont fait aucun cas des appels de personnalités internationales de premier plan, dont le Secrétaire général des Nations Unies et le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, demandant la levée de ces sanctions.

4. **M^{me} Quezada** (Chili), se référant à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela à la 742^e séance du Comité exécutif ([A/AC.96/SR.742](#)), dit que son gouvernement condamne énergiquement les actes de violence dont a fait l'objet un groupe de migrants dans le nord du pays. Les autorités compétentes s'occupent de sanctionner les auteurs de ces actes, et un centre de transit a été créé et les moyens des refuges existants ont été accrus. Le Chili est résolu à défendre et à promouvoir les droits de l'homme dans le cadre des nouvelles lois et politiques qu'il a adoptées sur les questions migratoires.

5. **M^{me} Shao Wu** (Chine), s'exprimant par liaison vidéo, dit que les États doivent accroître leur soutien au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La Chine soutient toutes les parties qui œuvrent pour une solution politique à la situation en

République bolivarienne du Venezuela et condamne fermement toute ingérence extérieure dans les affaires de ce pays. La migration des Vénézuéliens est provoquée par les difficultés économiques imputables à des sanctions unilatérales et à d'autres interventions extérieures, et son gouvernement invite les pays concernés à respecter la voie de développement choisie par le peuple vénézuélien et à lever les sanctions. La Chine apporte un soutien au Gouvernement vénézuélien, avec lequel elle continuera de coopérer aux fins de réduire les flux migratoires.

Examen des rapports des travaux du Comité permanent (suite)

a) **Protection internationale (suite)** ([A/AC.96/1211](#), [A/AC.96/1219](#), [A/AC.96/1210](#) et [A/AC.96/1217](#))

6. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) dit que son gouvernement souhaite exprimer son opposition au paragraphe 30 de la note sur la protection internationale ([A/AC.96/1211](#)), où figurent des termes auxquels sa délégation n'adhère pas et que l'on pourrait interpréter comme créant des engagements supplémentaires pour les pays d'accueil. Comme cela a été souligné dans la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de la coopération islamique, la mission et les opérations du HCR doivent rester apolitiques et reposer sur les principes humanitaires universellement admis d'objectivité, de neutralité, d'impartialité et d'humanité. L'adoption de notions et de formules politiquement sensibles et controversées jette le doute sur le caractère neutre du HCR.

7. **M^{me} Schacher** (Refugees International), s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'externalisation des obligations des États en matière d'asile constitue une menace majeure pour la protection internationale à l'heure où de nouvelles crises humanitaires rendent le respect de la lettre et de l'esprit du droit international plus impératif que jamais. Si ces mesures, utilisées le plus souvent par des pays à revenu élevé, sont souvent présentées comme une aide légitime aux pays d'origine et de transit, l'aide ne doit pas être subordonnée à des mesures de contrôle des migrations et ne diminue pas les obligations en matière d'asile et de protection. Les pays à faible revenu accueillent la plus grande partie des personnes déplacées, et les grands pays de transit et d'accueil entravent l'accès à la protection en adoptant des politiques de fermeture et de retour.

8. Selon les lignes directrices du HCR, les mesures adoptées pour décourager la migration irrégulière ne doivent pas empêcher l'accès à la protection ou porter atteinte au droit international en matière d'asile. Certains États se sont livrés au refoulement indirectement en finançant les organismes de contrôle des migrations et les services aux frontières de pays qui ne protègent pas les droits des migrants forcés. Les mesures de dissuasion excessives sont inefficaces car les demandeurs d'asile se déplacent par nécessité et non par choix. Un autre sujet de préoccupation concerne les politiques d'éloignement des demandeurs d'asile vers des pays tiers non sûrs, par exemple au titre de l'accord de 2016 entre l'Union européenne et la Turquie et d'autres accords avec des pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Est préoccupant également le fait que des centres de traitement des demandes d'asile soient délocalisés, ce qui se solde par la détention à long terme de demandeurs d'asile dans des conditions déplorables.

9. L'externalisation des procédures d'asile échoue à protéger des vies et à promouvoir des mouvements ordonnés, et l'intervenante invite les États à mieux respecter leurs engagements en matière de partage des responsabilités. Les États doivent déterminer si un pays tiers est sûr en fonction des demandes d'asile particulières, d'une évaluation de la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme et de l'existence de procédures d'asile dans le pays considéré. Le HCR doit favoriser un débat international sur les risques de l'externalisation et continuer de dénoncer cette pratique.

10. **M^{me} Triggs** (Haute-Commissaire assistante chargée de la protection), notant le ferme attachement des États Membres aux principes du pacte mondial sur les réfugiés et leurs engagements à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés, les invite à rendre compte de leurs progrès et des lacunes éventuellement constatées d'ici à la prochaine Réunion des responsables de haut niveau. Le Groupe d'appui à la capacité d'asile offre des possibilités importantes pour renforcer les systèmes d'asile dans les pays à faible revenu, et concernant

le Pôle mondial de Genève pour l'éducation en situation d'urgence qui a été établi par la Suisse, l'oratrice exprime l'espoir que cette structure sera transposée ailleurs. Elle rappelle que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a demandé que davantage de places de réinstallation soient offertes et que les pays qui ne proposent pas la réinstallation étudient la possibilité de le faire. Des modalités de migration complémentaires comme les programmes locaux de parrainage se révèlent efficaces.

11. Les données ventilées sont importantes pour la conception des programmes et les recours. L'action auprès des populations d'accueil est un aspect essentiel des initiatives de décentralisation du HCR, particulièrement dans le contexte de la pandémie. Un des rares aspects positifs de la pandémie est l'utilisation qui a pu être faite de la technologie, notamment pour les centres d'appels du HCR. Le recours à ces centres, et à d'autres services à distance, augmentera au cours des prochains mois pour pouvoir atteindre un public plus large. La Haute-Commissaire assistante sait gré aux États Membres de continuer de financer l'action du HCR pour protéger les personnes déplacées. Elle remercie l'Organisation de la coopération islamique pour son soutien tout en réaffirmant le caractère strictement humanitaire du HCR, guidé dans son action par les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Tous les aspects de la note sur la protection sont conformes à la mission du HCR, y compris s'agissant des personnes qui appartiennent à certains groupes.

b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif
([A/AC.96/1219](#), [A/AC.96/1210](#), [A/AC.96/1217](#), [A/AC.96/1218](#) et [A/AC.96/1212](#))

12. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés) dit que les conséquences dramatiques du « fossé qui nous sépare de la paix » auquel le Secrétaire général a fait référence dans son allocution récente à l'Assemblée générale des Nations Unies sont notamment le déplacement de plus de 2 millions de personnes en Éthiopie et le nombre de déplacements forcés qui a été multiplié par près de 50 en El Salvador, au Guatemala et au Honduras au cours des dix dernières années. L'instabilité s'accélère et le HCR doit faire preuve de réactivité, de souplesse et d'adaptabilité face à ces situations. Il a cultivé ces qualités par un programme de transformation énergétique, consistant à doubler son budget et ses effectifs et à décentraliser ses structures et son processus décisionnel. Grâce au programme de transformation institutionnelle, les processus et les outils sont modernisés pour s'adapter aux besoins d'une organisation qui s'agrandit, à de nouvelles méthodes de travail et à des milieux opérationnels de plus en plus complexes, tandis que COMPASS, nouveau système de planification, de budgétisation, de contrôle et de rapport, permet une planification pluriannuelle et des stratégies à plus long terme pour la protection et les solutions.

13. Le pacte mondial sur les réfugiés a officialisé des changements existants dans les activités du HCR en ce qui concerne les personnes déplacées, y compris des liens plus efficaces entre les interventions humanitaires et les activités de développement et l'intégration de services essentiels. Les mesures d'intégration ont aussi éclairé la politique du HCR en matière de partenariats. Le HCR a promu activement certains éléments du programme de réforme, notamment le système des coordonnateurs résidents, ce qui a apporté un certain nombre de résultats, parmi lesquels une meilleure prise en compte des besoins des individus dans la planification du développement. Le HCR a aussi adopté des modalités plus efficaces de partenariat avec les entités extérieures au système des Nations Unies et a commencé de contribuer aux coûts de ses partenaires, entre autres mesures qui témoignent de son engagement dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

14. La réactivité, la souplesse et l'adaptabilité demandent une gestion efficace des risques et un contrôle rigoureux. Dans cette optique, le HCR a renforcé ses fonctions de contrôle et lancé l'initiative Gestion des risques 2.0, qui a jeté les bases de la stratégie de gestion des risques à l'horizon 2025. Les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel tiennent compte des besoins du personnel et ont été consolidées en élaborant des orientations, une stratégie et un plan d'action. L'appui des États Membres, y compris du Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel, est indispensable, et un travail a été mené pour normaliser le suivi et un dialogue constructif.

En sa soixante-dixième année d'existence, le HCR continue de se préoccuper d'accroître son efficacité et de trouver de nouvelles orientations. Le projet de règlement financier, l'amélioration de l'efficacité et la diversification des sources de financement auxquels il est parvenu témoignent de cet état d'esprit. Celui-ci anime aussi les efforts menés pour renforcer l'inclusion, la diversité et l'égalité entre les sexes.

15. La réactivité, la souplesse et l'adaptabilité du HCR ont porté leurs fruits pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), en permettant à ses équipes d'adapter les programmes et les systèmes pour répondre aux besoins supplémentaires des catégories des personnes déplacées de force et des apatrides. Les équipes du HCR continueront de mettre à profit de nouvelles méthodes de travail pour s'acquitter des nombreuses tâches futures définies dans le projet de budget pour 2022, le premier à avoir été établi au moyen de COMPASS et à utiliser la structure budgétaire adoptée en 2020. C'est aussi le premier budget adopté pour le HCR en tant qu'organisation décentralisée et un contrôle a été exercé par les bureaux régionaux.

16. **M. Smith** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation tient à saluer le travail que le HCR a accompli pour réformer ses modalités d'établissement du budget et de suivi des résultats. Son nouveau système assurera une plus grande transparence aux donateurs, aux pays d'accueil et aux personnes relevant de sa compétence et fera ressortir de façon plus claire les effets de son action sur la vie des personnes concernées. À la lecture du budget de 2020, les États-Unis constatent avec satisfaction que le décalage entre le financement disponible et les besoins s'est légèrement réduit par rapport à 2019. Cependant, l'écart important qui subsiste continue d'avoir des conséquences néfastes pour la vie des personnes en situation de vulnérabilité. La communauté internationale doit y remédier, tout en veillant à ce que les fonds disponibles répondent aux besoins les plus urgents. Il est remarquable qu'en dépit des difficultés de programmation posées par la pandémie de COVID-19, le HCR ait conservé en 2020 un taux d'exécution des dépenses de 90 % des fonds reçus. Il doit continuer de sélectionner les pratiques qui fonctionnent bien et de les officialiser, tout en veillant à un contrôle rigoureux et une application cohérente au niveau mondial. Une des initiatives que le HCR prévoit d'engager en 2021 et au-delà consiste à renforcer sa présence en ce qui concerne les situations de déplacement interne. À cet égard, les États-Unis souhaiteraient des renseignements plus précis sur le financement supplémentaire destiné à soutenir cette présence pendant l'année 2021.

17. Les États-Unis constatent avec satisfaction que le financement alloué à la lutte contre l'apatridie a progressé de 36 % dans le budget pour 2022 par rapport à 2021. Ils exhortent le HCR à continuer d'aider les États à identifier les apatrides et à leur porter assistance dans le but de mettre fin à l'apatridie. Il est utile que le projet de budget pour 2022 soit ventilé par groupe de population et par objectifs, résultats et domaines d'assistance, et que les différences entre 2021 et 2022 soient décrites en détail. Le Gouvernement des États-Unis souhaiterait savoir si des modifications supplémentaires du budget sont attendues avant le 1^{er} janvier 2022, notamment en ce qui concerne les besoins de 2022 pour l'Asie et le Pacifique.

18. **M. Lobato** (Philippines) dit que son gouvernement accueille avec satisfaction le cadre de résultats établi par le HCR et juge utile d'évaluer l'efficacité des critères du cadre au cours des prochaines années et de passer d'un cycle biennal à un cycle annuel pour le budget. Les Philippines soutiennent l'action du HCR pour parvenir à la parité entre les sexes, et comme d'autres États, souhaitent davantage de diversité géographique et raciale aussi bien sur le terrain qu'aux postes de direction. Des statistiques seraient utiles à cet égard comme point de référence pour mesurer les progrès.

19. Il serait intéressant d'entendre les réflexions de la Haute-Commissaire adjointe sur la façon dont le HCR pourrait dégager et exploiter des synergies entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, réduire les doubles emplois et remédier aux lourdeurs administratives afin d'accroître l'efficacité financière et de diriger davantage de fonds vers les projets de terrain. Les Philippines sont favorables à la poursuite des initiatives visant à protéger le personnel du HCR du harcèlement et à promouvoir sa santé mentale.

20. **M^{me} Nagahara** (Japon), notant que le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a atteint, fin 2020, le niveau record de 82,4 millions, et risque d'augmenter encore

en 2021, dit que la communauté internationale doit, à titre d'urgence, conjuguer ses efforts pour réduire les besoins humanitaires en remédiant aux causes profondes du déplacement. Le Japon salue la volonté indéfectible du HCR d'aider les personnes relevant de sa compétence et continuera de le soutenir dans cette tâche autant que possible. Parallèlement, il invite les nouveaux donateurs à s'associer aux efforts pour soutenir les activités du HCR de manière plus durable. Le Japon finance activement le HCR en complément de ses contributions ordinaires sous la forme de dons pour l'aide d'urgence et les partenariats.

21. Le Japon salue les mesures que le HCR a prises pour appliquer les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et du Comité des commissaires aux comptes et l'invite à continuer de coopérer activement avec les mécanismes de contrôle à cet égard. L'adoption d'une nouvelle structure budgétaire est une étape importante qui améliorera la transparence de l'utilisation des fonds et la responsabilité par rapport aux résultats. Le Japon tient à remercier le HCR d'avoir expliqué les raisons qui l'ont incité à établir son propre règlement financier. Il est favorable à la proposition d'entreprendre l'élaboration du règlement et invite le HCR à veiller à la transparence de ce processus en ménageant aux États Membres des possibilités suffisantes de prendre part aux consultations utiles.

22. **M. Mindrin** (Fédération de Russie) dit qu'il importe que tous les États Membres adhèrent au projet de plan-programme du HCR pour 2022. Le HCR devrait faire figurer dans son plan pour 2023 des renseignements sur le grand nombre de réformes qu'il a adoptées ou qu'il envisage, notamment des précisions sur les raisons économiques des réformes et des analyses risques-avantages. Il serait utile que le HCR élabore une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été faites par le Comité d'audit et de contrôle indépendant, le BSCI, le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau de l'Inspecteur général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

23. La Fédération de Russie est reconnaissante du document contenant le projet de révision du règlement financier du HCR concernant le budget-programme, qui pourrait être un bon point de départ pour définir une base juridique plus claire et plus transparente pour les activités financières du Haut-Commissariat, dont le budget est l'un des plus importants du système des Nations Unies. Conformément à une décision du Comité permanent, la Fédération de Russie compte poursuivre les consultations sur cette question avec les autres États Membres et les divisions concernées du HCR. Elle est favorable aux initiatives du HCR visant à garantir une représentation géographique équilibrée parmi son personnel au Siège et sur le terrain et restera un partenaire fiable à l'avenir.

24. **M. Banzet** (Canada) dit que si les problèmes liés au déplacement ont crû en nombre et en gravité et si la pandémie de COVID-19 a posé des difficultés, le HCR a fait preuve de solidité et obtenu des résultats encourageants par les réformes qu'il a adoptées tout en maintenant la continuité de ses activités. Le Canada invite le HCR à continuer d'agir en priorité pour renforcer la diversité et l'inclusion parmi son personnel et promouvoir le bien-être du personnel, y compris en offrant des services de santé mentale. Le Canada salue les dispositions prises par le HCR pour aligner son action sur celle d'autres organismes de l'action humanitaire et du développement et accueille avec satisfaction les mesures qu'il a prises pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Il devrait continuer de collaborer avec les principaux partenaires du système de l'action humanitaire, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin de garantir la cohérence des plans, appels et interventions à venir. Le Canada encourage vivement les partenaires à donner effet aux recommandations du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes et invite le HCR à continuer d'améliorer ses mécanismes de partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG). La participation véritable d'intervenants locaux et nationaux, y compris d'organisations de réfugiés et de femmes, est fondamentale pour que l'aide humanitaire aux populations victimes des crises soit efficace. Le Canada invite donc le HCR à continuer de faire le nécessaire pour garantir cette participation et à appuyer la réalisation d'une action humanitaire sensible à l'égalité des sexes, y compris en aidant les organisations locales de femmes et en appliquant sur le terrain sa politique relative à l'âge, à l'égalité hommes-femmes et à la diversité. Le HCR devrait aussi promouvoir cette action dans sa coordination avec les organismes des Nations Unies, les ONG et les personnes relevant de sa compétence pour garantir un traitement approprié

des besoins différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons en matière de protection.

25. Le Canada soutient l'adoption d'une conception multipartite de la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et les initiatives du HCR pour trouver de nouvelles sources de financement innovantes pour répondre au nombre important de besoins non satisfaits et renforcer la présence des acteurs de développement dans les situations de réfugiés. Il salue les mesures de réforme à long terme engagées au HCR, qui devrait faire en sorte que ces initiatives soient conformes à ses objectifs stratégiques, contribuent à améliorer les résultats et renforcent le suivi des programmes. Le Canada attend avec intérêt les améliorations supplémentaires qui pourront être apportées pour renforcer la planification stratégique et promouvoir une culture des résultats, qui favorise elle-même une meilleure transparence, particulièrement dans la définition des priorités stratégiques du budget du HCR. En conclusion, le Canada tient à exprimer son soutien ferme et indéfectible au HCR, avec lequel il est déterminé à collaborer pour améliorer le sort des réfugiés.

26. **M. Mayr** (Allemagne) dit que le HCR est parvenu à gérer de façon admirable les problèmes nombreux et graves suscités par la pandémie de COVID-19. L'Allemagne est favorable au projet de l'institution de dresser un bilan général de son action pour mieux se préparer aux défis futurs. Elle salue aussi l'adoption d'un nouveau système de gestion axée sur les résultats, en particulier le fait que l'accent soit mis davantage sur la transparence, la visibilité et la responsabilité, et sur les résultats et les retombées des activités de protection et d'assistance. Il importe que le HCR prenne toutes les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les programmes d'urgence en République démocratique du Congo et continue de faire en sorte que les produits médicaux soient acheminés aux personnes relevant de sa compétence et que ces personnes aient accès aux services en temps voulu. Le HCR devrait aussi adapter sa gestion des partenariats, dans la mesure où une proportion élevée de son budget est exécutée par l'intermédiaire d'organisations partenaires, et veiller à ce que l'emploi de solutions innovantes sur le terrain soit accompagné d'un ensemble approprié de politiques de protection des données et de la vie privée.

27. L'Allemagne sait gré au Comité d'audit et de contrôle indépendant d'avoir poursuivi ses travaux tout au long de la pandémie et se félicite que le Bureau de l'Inspecteur ait renforcé sa présence sur le terrain. Concernant la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, il est indispensable de combler le retard dans le traitement des dossiers qui s'accumule depuis le début de la pandémie. L'Allemagne se réjouit à la perspective de collaborer avec le HCR dans l'accomplissement de sa mission.

28. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés) remercie les États Membres pour leurs commentaires favorables et leurs conseils sur la gestion des problèmes. Le HCR continuera de se concerter étroitement avec eux sur les grandes questions, y compris sa stratégie renforcée sur le déplacement interne. Le budget de l'assistance aux personnes déplacées a augmenté pour toutes les régions, à l'exception de l'Europe (où les initiatives n'ont pas faibli mais ont été réorientées de l'appui pratique à la coordination) et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Des chiffres précis pourront être communiqués sur cet aspect en temps utile. En ce qui concerne l'apatridie, le HCR tente de mieux comprendre comment traduire les priorités établies au niveau institutionnel en activités sur le terrain. Sur le plan budgétaire, il est difficile d'indiquer quels nouveaux changements supplémentaires interviendront avant le 1^{er} janvier 2022, mais des ressources financières supplémentaires seront nécessaires pour répondre à la situation en Afghanistan, où des possibilités commencent à apparaître pour aider les personnes déplacées.

29. Le HCR est fermement attaché à la diversité géographique et souhaite avoir un débat avec les États Membres concernant le sens précis de cette notion. Pour ce qui est d'exploiter les synergies, les exemples de collaboration étroite avec des institutions partenaires, notamment dans le contexte du Groupe des résultats stratégiques pour les innovations institutionnelles, sont nombreux. Un point important a été soulevé concernant le décalage entre le financement et les besoins. Le HCR ne peut que souscrire aux recommandations concernant les fonds non réservés et ferait un usage avisé et transparent de telles contributions. La Haute-Commissaire adjointe remercie les États Membres pour leurs propos

encourageants sur la mise en place du nouveau règlement financier et leur reconnaissance des efforts que le HCR a menés pour donner pleinement effet aux recommandations des mécanismes de contrôle, qui restent une de ses priorités. L'institution intègre les questions de genre dans toutes ses activités et a établi un plan d'action complet pour l'égalité entre les sexes. À cet égard, il existe une corrélation étroite entre le sous-financement et l'incidence de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Il est donc essentiel que les États Membres contribuent à faire en sorte que l'institution dispose d'un budget suffisant pour répondre aux besoins de toutes les personnes concernées.

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général (A/AC.96/1215)

30. **M. Garnett** (Inspecteur général), notant que le rapport contient des données chiffrées sur les plaintes pour inconduite sexuelle, dit que son équipe et lui-même sont pleinement conscients que chaque chiffre représente une vie ou plusieurs vies dont le cours a été bouleversé par des actes graves et dommageables. L'inconduite sexuelle n'a pas sa place au HCR. Le Bureau continue d'enquêter sur ces problèmes en toute impartialité et reste fidèle à sa démarche consistant à prendre toutes les plaintes au sérieux, en procédant à leur évaluation et en enquêtant sur celles-ci avec professionnalisme, et à suivre une approche axée sur la victime. Le seuil de déclenchement des enquêtes est très bas, la méthode de réception des plaintes ne fait l'objet d'aucune restriction, et le Bureau est habilité à ouvrir une enquête en l'absence de plainte. Le personnel du HCR a l'obligation de signaler les cas d'inconduite. Cependant, 85 % des plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles concernent le personnel d'organisations partenaires. En conséquence, le Bureau a aidé à mettre au point une activité en ligne de formation aux enquêtes pour ces organisations. Il tient à remercier la direction du HCR pour son appui résolu à une politique de tolérance zéro. L'appui de la direction est fondamental pour que les victimes se sentent en sécurité pour signaler les manquements. De par les opérations mondiales complexes du HCR, de nouveaux cas sont inévitables, mais le volume des plaintes témoigne des efforts menés pour renforcer la confiance dans les mécanismes et systèmes utiles. La sous-déclaration reste un problème en dépit de ces efforts. Le Bureau continuera d'ajuster ses politiques et ses pratiques pour y remédier.

31. Le Bureau de l'Inspecteur général a établi la version définitive de sa stratégie pour 2021-2026. Le résultat global auquel vise cette stratégie est que le HCR dispose d'un système efficace de contrôle indépendant, dont le fonctionnement et l'efficacité inspirent confiance aux parties prenantes. Il passera par l'exécution et la coordination des activités de contrôle et les enquêtes. Le Bureau s'attache à faire en sorte que ses activités de contrôle indépendant soient coordonnées et comprises et, surtout, permettent un apprentissage institutionnel. La coordination entre les entités de contrôle, en particulier le Bureau, le Service de l'évaluation et le Service de l'audit interne du BSCI, a progressé grâce à des réunions et des échanges réguliers et constructifs, à l'affichage en ligne du plan de contrôle global et à des rapports plus efficaces à l'équipe de gestion sur les questions de contrôle. En outre, le Bureau a établi un modèle opérationnel indiquant précisément comment il compte interagir avec chaque entité de contrôle et avec la direction du HCR. Le Service de l'audit interne a la possibilité, sous l'impulsion de sa nouvelle direction, de moderniser plus avant son fonctionnement et de tirer parti de l'amélioration de la maturité des risques du HCR. Dans le cadre d'une analyse des résultats des entités de contrôle en 2020, le Bureau n'a pas constaté de changement notable par rapport à 2019, et il est apparu que les risques découlant de la pandémie pour les activités ont été globalement bien gérés. Le processus de transformation et de changement doit permettre de remédier à bon nombre des problèmes et des risques qui subsistent. Le Bureau a aidé l'équipe de direction du HCR à améliorer son taux d'exécution des recommandations des entités de contrôle et étudie les moyens d'intégrer le suivi pour toutes les entités.

32. Le Bureau a continué de recevoir un nombre croissant de plaintes et s'attend à 1 500 plaintes au total en 2021. Le type de plaintes et l'origine géographique des plaignants n'ont connu pratiquement aucun changement par rapport aux années précédentes. Le Bureau a légèrement augmenté son taux de corroboration des plaintes qui atteint désormais 58 %. Sa stratégie en matière d'enquêtes consiste à préciser la portée de son action, à améliorer

l'efficacité et à garantir l'apprentissage et la prévention au sein de l'institution. Il réfléchit avec l'équipe de direction à un nouveau mécanisme de triage pour être en mesure de traiter les incidents sur le lieu de travail plus tôt, plus efficacement et sous la responsabilité de l'équipe de direction, de façon à lui permettre de concentrer ses ressources sur le règlement des cas d'inconduite. Concernant la protection contre les représailles, le transfert de la responsabilité des cas de forte présomption du Bureau de la déontologie au Bureau de l'Inspecteur général sera bientôt effectif. Des travaux sont aussi en cours pour mieux définir les liens avec l'équipe de direction concernant les cas de fraude financière, de fraude à la réinstallation et de fraude de partenaires d'exécution. Le Bureau a continué d'améliorer ses enquêtes, grâce notamment à des outils plus efficaces de recherche libre, à une mise à niveau de son système de gestion des dossiers et à des moyens renforcés de criminalistique informatique. Des travaux sont menés également sur les questions de politique de protection des témoins et la ligne d'assistance SpeakUp ! Au premier semestre 2021, le Service d'enquête du Bureau a publié 11 rapports sur les incidences en termes de gestion, notes succinctes destinées à aider l'équipe de direction du HCR à donner suite aux plaintes et aux enquêtes. Le HCR a engagé une série d'activités de développement institutionnel pour pouvoir répondre efficacement aux enjeux et aux attentes à l'échelle mondiale. L'Inspecteur général estime que le programme de changement est une initiative appropriée mais représente un travail important, compte tenu de son échelle et de son rythme. Ses collègues et lui-même continueront de suivre de près ce processus pour en garantir l'effectivité.

33. **M. Frenkel** (Israël) se félicite de ce que le Bureau de l'Inspecteur général ait achevé d'élaborer ses instructions permanentes internes relatives à l'adoption d'une approche centrée sur la victime. Il aurait souhaité des précisions sur la façon dont celles-ci sont appliquées. Il partage l'avis selon lequel l'augmentation du nombre de plaintes pour inconduite s'explique en partie par la sensibilisation, la participation de l'équipe de direction et la présence accrue sur le terrain. Israël espère que la tendance sera confirmée et qu'aucun cas d'inconduite ne restera sans signalement. Il note avec satisfaction que les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont évalués rapidement à titre de priorité et invite le HCR à poursuivre ses efforts en matière de collecte de données. En tant que membre du Groupe d'amis de Genève pour l'élimination du harcèlement sexuel, Israël remercie le Bureau de l'Inspecteur général pour les renseignements communiqués sur la collaboration avec les autres acteurs du système des Nations Unies, qu'il appuie sans réserve. Enfin, il se félicite de l'importance accordée à la formation et à la mise au point d'outils d'apprentissage en ligne.

34. **M. Driessen** (Pays-Bas) dit que son pays est reconnaissant d'avoir été informé des activités du Bureau de l'Inspecteur général, qui sont fondamentales et doivent donc disposer d'un financement suffisant qui tienne compte de la charge de travail et de la nécessité de précautions supplémentaires dans les situations à haut risque. À cet égard, il serait utile d'avoir des précisions sur les recommandations issues de l'examen par les pairs du Programme des Nations Unies pour le développement concernant le Service d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général qui restent en suspens, sur le degré de priorité accordé à ces recommandations, et sur les types d'enquêtes qu'il n'a pas été possible de mener activement en raison de restrictions budgétaires. Le Bureau de l'Inspecteur général pourrait aussi indiquer si les partenaires d'exécution ont pris part aux séances de formation destinées aux enquêteurs et au personnel d'appui, et s'il est prévu que le Service communique les supports de formation à d'autres acteurs.

35. Le Bureau de l'Inspecteur général a un rôle à jouer dans le développement de la collaboration avec les partenaires interinstitutions. Le représentant aimerait avoir des précisions sur le travail accompli jusqu'à présent à cet égard et connaître l'avis de l'Inspecteur général sur la possibilité de créer des équipes d'enquête communes. Le Gouvernement néerlandais sait gré au Bureau de l'Inspecteur général de ses efforts pour adopter une approche centrée sur la victime et souhaiterait d'autres précisions concernant les tendances, les risques et les autres problèmes constatés pour ce qui est de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel. Le Bureau de l'Inspecteur général devrait évaluer le niveau de satisfaction du personnel pour ses services, en particulier ceux qui ont trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel. Comme cela a été dit à la quatre-vingt-deuxième réunion du Comité permanent, le HCR doit aussi faire des progrès

supplémentaires dans sa gestion des risques, notamment pour ce qui est de déterminer le niveau de risque acceptable.

36. **M. Smith** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays est conscient de l'importance du travail que les entités de contrôle ont accompli pour renforcer la responsabilité et l'apprentissage institutionnels et améliorer l'efficacité opérationnelle du HCR. Les États-Unis notent avec satisfaction que les activités de contrôle et d'évaluation sont restées prioritaires et que le HCR a progressé dans ce domaine pendant l'année écoulée, en dépit des restrictions liées à la COVID-19. Ils attendent avec intérêt de voir comment les instructions permanentes internes concernant, d'une part, l'adoption d'une approche centrée sur la victime, et d'autre part, l'enregistrement et le traitement efficaces des plaintes par l'Unité de réception des plaintes, seront appliquées, et avec quels résultats. Il félicite le HCR pour les progrès accomplis s'agissant de relier les activités de son Service de l'évaluation à celles de ses partenaires en matière de contrôle et aux tâches de planification stratégique, de suivi, de données et d'analyse, et de gestion axée sur les résultats. Il invite le HCR à rester transparent dans la mise en place de nouveaux systèmes, à être réceptif aux observations des donateurs, de ses partenaires de terrain et des bénéficiaires de ses services, à mesurer les progrès de ses initiatives de décentralisation et de régionalisation par rapport à leurs objectifs précis et à ajuster son modèle en conséquence, et à remédier rapidement aux lacunes constatées dans l'évaluation des initiatives engagées par le HCR pour mettre fin à l'apatridie.

37. Les États-Unis saluent les dispositions prises par le Service de l'évaluation et le Bureau de l'Inspecteur général pour mieux coordonner les activités d'audit et d'évaluation et expriment l'espoir que le système de contrôle envisagé dans la stratégie du Bureau de l'Inspecteur général pour 2021-2026, parallèlement au système de gestion axée sur les résultats, fera progresser concrètement l'efficacité et la responsabilité. Ils saluent aussi la volonté du Bureau de faire en sorte que ses activités d'enquête permettent l'apprentissage institutionnel. Si les enquêtes sont importantes en elles-mêmes pour la responsabilité, une analyse efficace des cas d'inconduite permettrait à la direction du HCR de remédier à leurs causes en amont et de prendre des mesures préventives.

38. **M. Lacroix** (France) dit que sa délégation tient à féliciter le HCR et le Bureau de l'Inspecteur général pour leur action et renouvelle les recommandations qu'elle a adressées au HCR, sur la gestion des risques et de la chaîne d'approvisionnement et les méthodes axées sur les résultats dans le contexte du processus de décentralisation et de régionalisation, et au Bureau, sur la responsabilité et les bonnes pratiques, notamment en matière de gestion financière et de suivi de l'utilisation appropriée des ressources budgétaires. La délégation française tient à souligner la nécessité d'appliquer des cadres stricts et transparents dans la sélection des partenaires d'exécution, qui doivent pouvoir justifier de leur capacité d'établir une méthode précise et efficace d'emploi et de suivi des fonds. Enfin, elle note avec satisfaction que les évaluations menées par le HCR ont progressé en nombre et en qualité depuis 2016, ces évaluations étant particulièrement importantes quand elles concernent des domaines nouveaux et prioritaires.

39. **M. Garnett** (Inspecteur général) dit que l'approche centrée sur la victime adoptée par le Bureau de l'Inspecteur général a pour objet d'éviter tout nouveau traumatisme aux victimes, l'accent étant mis sur leur sécurité et leurs droits, de répondre aux besoins exprimés par la victime elle-même, et d'aider les victimes dans toute la mesure du possible et au plus tôt. Le recrutement d'un personnel diversifié est une tâche difficile parmi les spécialistes des enquêtes. Le Bureau est toutefois sur la bonne voie : il emploie davantage de femmes que d'hommes et dispose d'une équipe diversifiée du point de vue de l'âge et de l'origine ethnique et géographique.

40. Les supports de formation destinés aux ONG sur la gestion des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel sont achevés et seront diffusés prochainement. Le Bureau a organisé des séances de formation en ligne pendant la pandémie et compte pouvoir retrouver le terrain pendant le dernier trimestre de 2021. Concernant la coopération interinstitutions, l'Inspecteur général collabore étroitement avec ses homologues du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial. Le Bureau, de concert avec la direction du HCR, assure le suivi des conclusions d'une analyse interne des tendances en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Certaines des données recueillies sont hautement sensibles et sont donc rigoureusement protégées.

De nouvelles instructions permanentes ont été adoptées pour l'Unité de réception, qui doit composer avec une charge de travail accrue tout en s'efforçant de consolider ses procédures de réception et de renvoi des plaintes. Le Service d'enquête veille à ce que l'équilibre entre les droits des victimes présumées et ceux des accusés soit respecté. En général, l'action du Service semble inspirer le respect.

Rapport relatif à l'évaluation (A/AC.96/1216)

41. **M^{me} Bell** (Chef du Service de l'évaluation) dit que l'expérience de l'année écoulée a montré qu'il est important de savoir faire appel à des méthodes inventives pour l'évaluation critique et indépendante des résultats institutionnels. La pandémie a influencé la nature du travail du Service de l'évaluation, obligeant celui-ci à travailler davantage à distance. S'il a mené à bien 13 évaluations et en a engagé 27 autres pendant la période considérée, une évaluation rigoureuse nécessite une présence sur place. Fort heureusement, quelques missions en présentiel ont été possibles en 2021, en Afrique du Sud, au Costa Rica, au Niger, au Soudan et en Zambie. Le Service a contribué à l'évaluation, à l'échelle du système des Nations Unies, du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, et est le chef de file d'une deuxième évaluation à l'échelle mondiale sur la protection des droits des réfugiés pendant la pandémie. Les évaluations ont montré que la pandémie a posé des difficultés mais aussi ouvert de nouvelles possibilités. Dans certaines opérations, le HCR a été contraint de retirer la priorité à des activités plus centrées sur le développement afin de répondre aux besoins urgents liés à la COVID-19. Parallèlement, dans plusieurs pays, les partenariats existants entre le HCR et les acteurs du développement ont contribué à ce que les réfugiés soient mieux pris en considération dans les mesures nationales de lutte contre la COVID-19. Le Service prévoit de publier ses conclusions relatives à la COVID-19 dans une nouvelle série de bulletins d'information trimestriels.

42. Les évaluations menées ces dernières années ont contribué à un changement au sein du HCR qui revêt trois formes principales. En premier lieu, elles ont apporté des assurances quant à l'orientation et aux stratégies de l'institution, notamment en Jordanie, où les initiatives du HCR pour que les réfugiés obtiennent un permis de travail ont stimulé non seulement le revenu des ménages et la sécurité alimentaire mais aussi la protection, et en Éthiopie, où sa coopération avec les acteurs du développement a amélioré l'accès aux services juridiques à Gambela, ce qui a été bénéfique pour les réfugiés comme pour les collectivités d'accueil.

43. En deuxième lieu, elles ont produit des connaissances et apporté de nouvelles orientations à l'institution. Sa réponse au cyclone Idai a révélé un décalage fondamental entre les politiques et la pratique et la nécessité pour l'institution d'investir davantage dans la préparation aux situations d'urgence, tout en faisant ressortir le rôle important consistant pour le HCR à affirmer le caractère central de la protection dans les situations de catastrophe naturelle. L'évaluation par le Service de la réponse régionale de l'institution à la crise en République bolivarienne du Venezuela a mis en évidence un certain nombre de bonnes pratiques concernant l'utilisation de stratégies à distance pour atteindre les réfugiés.

44. En troisième lieu, elles ont montré le bien-fondé de la transformation. Ainsi, une évaluation de la stratégie institutionnelle en matière d'apprentissage et de perfectionnement autorise à penser qu'une stratégie plus décentralisée, plus souple et plus tournée vers la demande serait nécessaire. L'évaluation des initiatives du HCR visant à mettre fin à l'apatridie, parallèlement, a montré qu'il est peu probable que les stratégies actuelles conduisent au succès de la campagne mondiale pour mettre fin à l'apatridie en une décennie. La direction du HCR a accepté pratiquement toutes les recommandations formulées dans l'évaluation et a décidé d'un plan d'action.

45. Le Service a été évalué lui-même en 2021 par un groupe d'examen par les pairs qui, tout en estimant que la politique et la stratégie d'évaluation du Service sont bien adaptées au HCR, a formulé plusieurs recommandations utiles concernant l'indépendance et les ressources, et certains aspects techniques liés à la planification et à la réalisation de l'évaluation. Il a aussi préconisé d'élargir les évaluations aux niveaux régional et national selon une séquence rigoureusement planifiée qui complète et soutienne le déploiement du système de gestion axée sur les résultats et les réformes actuelles liées à la décentralisation et à la planification pluriannuelle. Les mesures de suivi convenues à la suite de l'examen

seront intégrées dans une nouvelle politique d'évaluation, que la responsable du Service de l'évaluation sera heureuse de présenter en temps utile. Le Service a pris des mesures pour harmoniser son action avec celui d'autres entités du HCR qui jouent un rôle de contrôle important afin éviter les chevauchements d'activités et d'optimiser la couverture, l'apprentissage institutionnel et les conseils donnés à la direction. Des travaux sont en cours pour créer un système unique de suivi des réponses de la direction.

46. Les perspectives sont encourageantes pour l'année à venir. À la Réunion des responsables de haut niveau, une séance spéciale sera consacrée à l'examen de la situation des réfugiés pendant la pandémie. Par ailleurs, le Service prévoit d'élargir son appui aux évaluations décentralisées en envoyant des spécialistes hors classe de l'évaluation dans plusieurs régions. Des mesures seront prises également pour développer les capacités d'évaluation côté demande et côté offre. Les évaluations à venir des politiques adoptées récemment par le HCR concernant les personnes déplacées et la violence sexiste joueront un rôle important pour repérer les domaines d'excellence et mettre en place rapidement des mesures correctives lorsque ce sera nécessaire. Des évaluations majeures sont aussi prévues concernant des situations d'urgences (les opérations du HCR en Afghanistan et en Éthiopie), et une évaluation des résultats des initiatives de décentralisation et de régionalisation du HCR est programmée pour 2023. L'intervenant tient à remercier les États Membres qui ont collaboré de manière constructive avec le Service au cours de l'année écoulée et invite ceux qui souhaitent participer aux prochaines évaluations à faire part de leur intérêt.

47. **M. Driessen** (Pays-Bas) dit que sa délégation souhaite disposer d'un compte rendu de l'examen par les pairs et de la suite donnée à celui-ci par le Service, savoir si le Service prévoit d'évaluer les stratégies de planification et de budgétisation du HCR et son rôle dans les réformes du système des Nations Unies pour le développement, et obtenir des précisions sur ce qui a été entrepris effectivement par le Service pour réévaluer les recommandations qui lui ont été adressées et leur donner effet, notamment à propos de la cohérence des politiques dans la réponse du HCR aux catastrophes.

48. **M^{me} Bell** (Chef du Service de l'évaluation) indique que le groupe d'examen par les pairs doit rendre son rapport d'ici à la fin du mois et que celui-ci paraîtra sur les sites Web du Service et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. La direction a déjà élaboré une réponse qui est examinée actuellement en interne. Une politique d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies devrait entrer en vigueur en 2022. Dans l'intervalle, le Service réalise une série d'évaluations conjointes avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment sur les résultats obtenus par l'UNICEF et le HCR dans la promotion de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement pour les enfants réfugiés. Il n'est pas dans les projets actuels du Service d'évaluer la planification et la budgétisation, qui pourraient constituer un domaine de collaboration avec d'autres entités de contrôle. Le groupe d'évaluation par les pairs a recommandé de mettre en place un système de suivi des recommandations issues des évaluations, et la nouvelle politique d'évaluation prévoit l'obligation d'établir des rapports de suivi publics.

Examen et adoption du budget-programme pour 2022 (A/AC.96/1213/Rev.1 et A/AC.96/1213/Add.1)

49. **Le Président** rappelle que le budget-programme pour 2022, reproduit dans le document [A/AC.96/1213/Rev.1](#), a déjà été examiné à une réunion consultative informelle le 17 août 2021 et à la quatre-vingt-deuxième réunion du Comité permanent.

50. **M. Dávalos Dávalos** (Équateur) dit qu'il est alarmant que le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR atteigne désormais près de 92 millions en raison de nouveaux conflits et de conflits prolongés. Parallèlement, la crise de la COVID-19 a provoqué des changements importants dans la planification et le budget du HCR. Le déplacement et l'apatridie devront recevoir une attention plus soutenue au cours des années à venir, car on s'attend à une augmentation du nombre de réfugiés, principalement dans les Amériques. Si la part du budget allouée à la région a augmenté de 9 % en 2021, soit la deuxième plus forte augmentation, le budget-programme reste inégal selon les pays de la région si l'on se réfère au nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui sont accueillies.

51. L'Équateur croit comprendre que les méthodes de budgétisation et de planification du HCR sont fondées sur une évaluation systématique des besoins d'assistance humanitaire et de protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Or, il n'a pas été tenu compte de l'augmentation sensible du nombre de ces personnes dans les Amériques, d'une manière suffisante ou proportionnée, dans les fonds prévus pour 2022, dans la mesure où le nombre des personnes relevant de la compétence du HCR devrait augmenter de 41 % dans la région par rapport à 2021, ce qui en fera la région du monde où ces personnes sont les plus nombreuses. Le budget du HCR pour les Amériques est insuffisant et la plupart des personnes relevant de la compétence du HCR sont prises en charge par des pays qui connaissent des difficultés économiques et sociales majeures.

52. Le représentant souhaite que le Comité prenne en considération cet aspect, sachant que le budget vise à rendre l'organisation plus efficace sous l'angle des résultats pour les personnes relevant de sa compétence. Les Amériques ont besoin d'une présence opérationnelle plus importante afin de répondre aux besoins immédiats d'un nombre croissant de ces personnes, notamment aux frontières et dans les zones urbaines. Il exhorte les donateurs à augmenter leurs contributions en fonds non réservés afin que le HCR puisse répondre aux situations avec davantage de souplesse.

53. **M. Mayr** (Allemagne) dit que, depuis bientôt deux ans que dure la pandémie, la crise sanitaire contribue à un décalage toujours plus grand entre des besoins humanitaires croissants et le financement disponible. Si le financement a augmenté de la part de certains donateurs, l'aide humanitaire reste gravement sous-financée. Il reste donc prioritaire d'élargir et de diversifier la base des donateurs de l'action humanitaire. L'Allemagne invite donc tous les États Membres et les partenaires de développement à s'acquitter des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et à d'autres conférences, et salue le fait que le Haut-Commissariat accorde la priorité à l'aide aux plus vulnérables, et la détermination de celui-ci à améliorer l'efficacité et l'utilité. Le HCR doit impérativement disposer d'un financement prévisible et d'une trésorerie solide pour pouvoir répondre efficacement aux besoins d'un nombre sans précédent de personnes déplacées de force. Le financement du Gouvernement allemand en faveur du HCR reste aussi souple que possible pour permettre à celui-ci d'adapter ses opérations aux situations et aux besoins actuels. De façon à tirer le meilleur parti des fonds alloués, l'Allemagne invite le HCR à prendre des mesures concrètes pour réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation, comme le préconise dans son rapport le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/AC.96/1213/Add.1](#)), et s'attend à des améliorations dans la représentation des femmes parmi les hauts fonctionnaires.

54. **M. Mindrin** (Fédération de Russie) dit que son gouvernement adhère aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif et propose que l'on adopte la pratique consistant à approuver les recommandations du Comité consultatif et à les reprendre dans la formulation des projets de décision sur le budget. La Fédération de Russie partage l'avis selon lequel la présentation du budget-programme annuel doit montrer l'évolution des dépenses (actuelles et envisagées par rubrique, avec justification), ainsi que les plans et tableaux détaillés des effectifs. Ces informations devraient figurer dans tous les futurs projets de budget soumis pour examen au Comité exécutif et au Comité permanent. Il ne doute pas que le nouveau système de planification, de budgétisation, de contrôle et de rapport, COMPASS, permettra d'élaborer le budget d'une façon plus prévisible, efficace et rapide.

55. La Fédération de Russie souhaite renouveler la demande qu'elle a formulée en 2020 pour que soient présentés des renseignements sur tout appui opérationnel ou financier fourni par le HCR au système des coordonnateurs résidents et sur les domaines où cette coopération peut être améliorée. Il est nécessaire de disposer de renseignements plus précis sur l'évaluation des résultats financiers et administratifs et sur les prochaines étapes du processus de réforme, y compris la décentralisation et la régionalisation, les données et la numérisation, l'amélioration des modalités de travail et d'autres initiatives. Il serait utile aussi d'avoir de plus amples précisions sur les mécanismes relatifs au financement innovant. La Fédération de Russie est favorable à l'adoption du projet de budget-programme.

56. **M. Driessen** (Pays-Bas) espère que les documents relatifs au prochain budget seront distribués suffisamment à l'avance pour laisser le temps de réfléchir aux recommandations

du Comité consultatif et à tous les débats de fond sur les recommandations lors des réunions du Comité permanent. Le HCR doit être félicité d'avoir pris des mesures progressives, y compris l'harmonisation des prestations accordées aux vacataires par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le HCR. Saluant les progrès accomplis par le HCR en coopération avec le Groupe des résultats stratégiques pour les innovations institutionnelles, le représentant attend avec intérêt de constater des économies et des gains d'efficacité quantifiables et de disposer d'informations plus complètes sur la collaboration du HCR avec le système des coordonnateurs résidents.

57. **M^{me} Clements** (Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies pour les réfugiés) comprend la déception exprimée par la délégation équatorienne quant au fait que les besoins du nombre croissant de personnes relevant de la compétence du HCR qui entrent dans le pays n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le budget. Néanmoins, la satisfaction des besoins doit être équilibrée avec les moyens budgétaires du Haut-Commissariat. Le HCR passe actuellement d'une conception centralisatrice à une méthode décentralisée concernant la planification de sa réponse aux besoins des personnes déplacées et des collectivités d'accueil.

58. Le HCR doit répondre à des besoins qui évoluent sans cesse, et le risque existe que si le budget est établi trop longtemps à l'avance, il ne corresponde pas aux réalités de l'année de programmation. L'organisation doit aussi s'aligner sur le calendrier du Comité consultatif. Des consultations sont en cours pour tenter d'obtenir que le rapport du Comité consultatif soit publié à une date qui en permette l'examen par les États Membres aux réunions du Comité permanent avant son adoption. Nombre de mesures ont été prises dans le domaine du financement innovant, parmi lesquelles le mécanisme de financement vert, afin de répondre à l'augmentation des besoins.

59. Le HCR a contribué au système des coordonnateurs résidents à hauteur de 2,4 millions de dollars. Il reste beaucoup à faire au niveau des coordonnateurs résidents pour mettre en place le système révisé, notamment en élaborant les cadres de planification et de coopération nécessaires. La parité hommes-femmes et l'énergie propre conservent un rang de priorité élevé et le HCR assumera sa part de l'agenda d'efficacité.

60. **M. Schotten** (Rapporteur) souhaite appeler l'attention des délégations sur le projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme figurant à l'annexe V du rapport du Haut-Commissaire sur le budget-programme annuel 2022 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ([A/AC.96/1213](#)), dont le paragraphe a) contient une proposition d'approuver les programmes et les budgets révisés pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège pour 2021, d'un montant de 9 131 348 441 dollars. Le paragraphe c) contient une proposition d'approuver les programmes et les budgets révisés pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège pour 2022, d'un montant de 8 993 707 996 dollars. Le projet de décision autorise le Haut-Commissaire, en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la Réserve des opérations, à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux. Lors des consultations préparatoires informelles tenues le 22 septembre 2021, les États Membres sont convenus d'ajouter un nouveau paragraphe c), qui contient une proposition tendant à prendre note de ce que le budget-programme pour 2022 a été établi conformément à la décision du Comité exécutif portant révision du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires. Le paragraphe c) est alors devenu le paragraphe d). C'est la décision modifiée qui est proposée maintenant pour adoption.

61. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le budget-programme pour 2022 présenté dans le projet de décision, tel que modifié.

62. *Il en est ainsi décidé.*

Examen des consultations avec les organisations non gouvernementales

63. **M. Ishimwe** (Youth Voices Community), s'exprimant par liaison vidéo, estime que les consultations entre le HCR et les ONG ont été un succès. Elles ont permis un dialogue et un échange de renseignements avec les ONG sur les meilleures pratiques pour l'élaboration des politiques et des stratégies du HCR. Les séances ont suivi une méthode ascendante,

faisant appel à des groupes de travail et des enquêtes pour recueillir la contribution des ONG et des organisations de personnes relevant de la compétence du HCR. Les consultations régionales ont été l'occasion de débats de portée régionale et ont permis d'élaborer des recommandations concrètes et de dégager les points devant faire l'objet d'un suivi.

64. En 2021, le HCR et le Conseil international des agences bénévoles ont organisé huit réunions d'échange mensuelles sur les priorités opérationnelles et les politiques et les activités de sensibilisation prioritaires, pour des sujets comme l'action climatique, la réforme du financement des partenariats, la lutte contre la xénophobie, le racisme et la discrimination, la protection des enfants, la protection des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes et la suite à donner au Forum mondial sur les réfugiés. Des échanges ont été organisés pendant ces réunions avec le Haut-Commissaire et d'autres responsables du HCR et des ONG. Des réunions spéciales ont été proposées sur de nouvelles questions comme la situation en Afghanistan.

65. Au niveau régional, au titre du processus de régionalisation et de décentralisation du HCR, des consultations ont été menées pour la première fois avec les sept bureaux régionaux. Un nombre record d'environ 3 000 participants ont pu débattre des obstacles, des solutions et des interventions dans le contexte de la pandémie. Le thème principal, qui portait sur la localisation de l'action humanitaire et le dialogue avec les populations dans le contexte de COVID-19, était particulièrement bienvenu car la pandémie a fait ressortir le rôle essentiel des intervenants locaux. Un des buts importants des consultations régionales était de faire intervenir davantage les acteurs locaux, de reconnaître leur rôle prépondérant et de mener un effort concerté pour accroître leur participation aux mécanismes de coordination et à la prise des décisions. La participation des organisations animées par les réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR a fait l'objet d'une attention particulière. Les groupes locaux, en particulier ceux que dirigent des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides, ont contribué à préserver un lien indispensable avec les populations relevant de la compétence du HCR et ils devraient être mieux reconnus pour leur travail de coordination des activités de secours et être intégrés dans les structures d'élaboration des politiques, de coordination et de financement.

66. Les ONG ont recommandé vivement d'améliorer la communication entre le HCR et les organisations locales en échangeant des possibilités de partenariat, en appuyant les capacités existantes et en renforçant l'apprentissage mutuel entre les acteurs locaux et internationaux. Il importe également d'investir dans les réseaux locaux pour l'échange de connaissances, la cartographie des situations locales et la participation à des activités de sensibilisation communes. Le HCR devrait s'employer davantage à éliminer les obstacles à la participation et à favoriser la participation à toutes les étapes afin d'éclairer les politiques et les programmes. Il devrait veiller à ce que les ONG et autres organisations locales et les réfugiés soient incités à agir et à exercer un rôle de premier plan et rendre le financement plus accessible, plus prévisible et plus souple en ce qui concerne les organisations de réfugiés, en leur simplifiant les obligations d'information et en les aidant pour la gestion financière. Les États Membres devraient considérer les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides comme des partenaires plutôt que des bénéficiaires, et la visibilité et la participation des acteurs locaux doivent être accrues dans la réponse aux diverses situations humanitaires. Les États Membres devraient prendre en considération que les organisations locales disposent de larges réseaux et connaissent la population, et faciliter l'enregistrement des organisations de personnes relevant de la compétence du HCR. Ils devraient aussi veiller à ce que les personnes déplacées de force et les apatrides jouissent d'une plus grande liberté de mouvement ainsi que du droit au travail.

67. Il est ressorti des consultations que la sensibilisation à l'action climatique doit être renforcée, en investissant dans la recherche et en assurant un financement souple aux ONG. Les partenaires devraient bénéficier d'une aide pour l'échange de connaissances et le renforcement des capacités s'agissant de l'action climatique en faveur des populations relevant de la compétence du HCR, et les États Membres devraient favoriser la création de mécanismes de financement qui soutiennent l'action climatique.

68. Les ONG ont préconisé de renforcer les partenariats et de rendre la collaboration du HCR avec ses partenaires plus transparente, prévisible et cohérente. Il importe de renforcer les capacités et la confiance mutuelle avec les partenaires. Les objectifs de programmation et

les perspectives de financement à court et à long terme devraient être regroupés pour renforcer l'approche centrée sur l'action humanitaire et le développement, et l'aide aux pays à revenu faible et intermédiaire qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées de force devrait être élargie. L'accès aux documents, à l'éducation et aux programmes de protection sociale devrait être amélioré et une assistance et des services répondant aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR devraient être assurés. Les États Membres devraient respecter leurs engagements en favorisant une plus ample collaboration sur les grandes questions de politique générale et en travaillant en collaboration avec le HCR et les ONG pour tenir leurs engagements.

69. **M. Smith** (États-Unis d'Amérique) dit que les activités des organisations non gouvernementales sont indispensables au HCR pour pouvoir remplir sa mission car elles représentent pas moins de 80 % de sa programmation sur le terrain. Outre que les ONG assurent au Haut-Commissariat des moyens plus importants pour assurer la protection des réfugiés et des autres personnes qui relèvent de sa compétence, la diversité de points de vue dont les ONG partenaires enrichissent les interventions favorise aussi l'innovation, ce qui est essentiel pour parvenir aux solutions provisoires et durables que nécessitent les situations humanitaires complexes.

70. Les États-Unis invitent le HCR à recourir à des accords de partenariat pluriannuels, lorsque c'est possible, et à poursuivre ses efforts pour institutionnaliser les réformes du partenariat par un dialogue suivi et ouvert avec les partenaires de la société civile aux fins d'améliorer la situation de toutes les populations relevant de sa compétence. Une collaboration plus étroite du Haut-Commissariat avec les banques de développement multilatérales contribuerait à améliorer la situation socioéconomique des populations déplacées et des collectivités d'accueil concernées. Il est impératif de poursuivre la constitution d'une gamme diversifiée d'organisations partenaires et les investissements dans ces partenariats, de moderniser les pratiques du Bureau en matière de partenariats et de collaborer davantage avec les banques multilatérales de développement pour définir et appliquer des méthodes novatrices de recherche de solutions durables. Les États-Unis invitent le HCR à continuer de faire des femmes et des filles une priorité en apportant des ressources et des compétences spécialisées pour renforcer l'accès à la justice, en développant les mesures visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et en garantissant des services de protection sociale et d'éducation inclusifs.

71. La régionalisation a ouvert de nouvelles perspectives de collaboration et de partenariat stratégique entre les ONG et les bureaux régionaux et les opérations de pays du HCR. À mesure que son processus de transformation institutionnelle avancera, le HCR devra communiquer une information précise sur les réformes pour vérifier que ses politiques et ses pratiques sont menées avec cohérence dans toutes ses opérations.

72. **M. Élie** (Conseil international des agences bénévoles) dit que le Conseil international coopère avec d'autres organisations régionales dans le cadre de ses consultations avec le HCR et a prévu des processus pour le suivi de ses recommandations. Des consultations à l'échelle mondiale seront organisées en 2022 et la suite donnée aux recommandations sera évaluée à cette occasion.

La séance est levée à 18 h 5.